



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



La liste des entreprises concernées par cette
fiche filière se trouve en annexe du
document.

Services à la personne

OCTOBRE 2025



Les chiffres clés de la filière en 2022

Pour les établissements TPE/PME,
hors décret tertiaire.

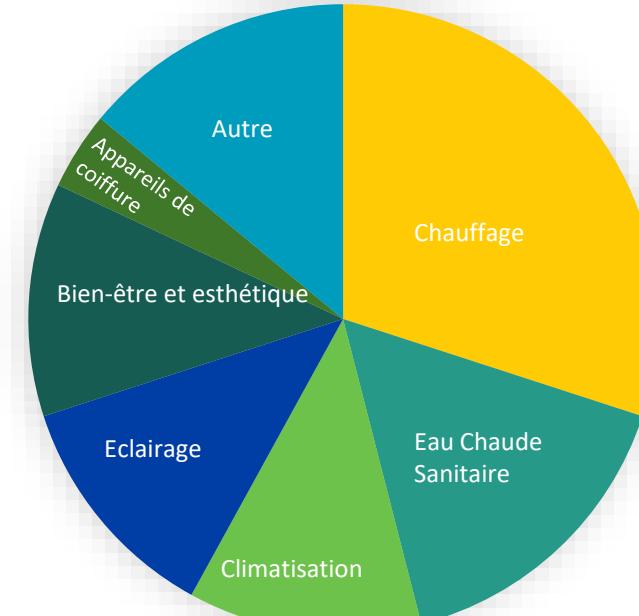
200 600
Etablissements

4 970
GWh/an
Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Électricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

25 000
kWh/an
Consommation énergétique moyenne par établissement

3 800€
HT/an
Facture énergétique moyenne par établissement



Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage.

- | | | | |
|-----|----------------------|-----|-------------------------|
| 30% | Chauffage | 12% | Bien-être et esthétique |
| 16% | Eau Chaude Sanitaire | 4% | Appareils de coiffure |
| 12% | Climatisation | 14% | Autre |
| 12% | Eclairage | | |



Vos leviers d'actions
pour réduire sa
consommation
énergétique sur les
principaux postes de
dépenses

01

30%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux.

Vous réaliserez des économies de chauffage importantes.

- ▶ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés



Dégagez vos radiateurs obstrués ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel.

- ▶ Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés



PRINCIPAUX ECOGESTES



Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude. A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances.

- ▶ Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés

01

30%

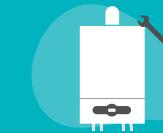


de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE

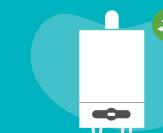


PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (1/2)



Entretenez annuellement votre chaudière à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et effectuez des analyses de combustion afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW).

- Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
- Investissement : € (0-3 000€)



Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante pour une chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.

- Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans



Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs afin de pouvoir ajuster leur température à la main.

- Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
- Investissement : € (0-5 000€)

01

30%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (2/2)



Installez un thermostat à programmateur horaire sur votre système de production de chauffage et réglez le pour le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux.

► Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés



Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres.

01

30%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



AUTRES

ECOGESTES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes.
- Fermez la porte de votre local.
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles».
- Dans le cas d'un réseau de chauffage hydraulique, procédez à l'équilibrage de votre réseau afin d'assurer un débit constant sur l'ensemble du réseau et donc un chauffage homogène.

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation.
- Installez un rideau ou un sas d'entrée/groom de fermeture de la porte d'entrée.
- Si possible, raccordez votre bâtiment à un réseau de chaleur.
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température pour les locaux à usage intermittents.

Sources : Obligation du plan de sobriété énergétique / POUGET Consultants
CMA Ile de France / ADEME

02

16% 

de la consommation énergétique
totale.

EAU CHAUDE
SANITAIRE



PRINCIPAUX ECOGESTES



Placez le ballon d'eau chaude à la verticale plutôt qu'à l'horizontale.



Réglez la température du chauffe-eau à 55°C pour diminuer le temps de préchauffe et limiter la formation de tartre.

02

16% 

de la consommation énergétique
totale.

EAU CHAUE SANITAIRE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (1/2)



Faites détartrer votre chauffe-eau par un professionnel.

- Economies max : 30% d'économie d'énergie pour 3mm de tartre enlevé sur la résistance



Isolé le réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire.



Installez des équipements de robinetterie permettant de limiter le débit (mousseur, douchette, aérateur, etc.) tels qu'un système hydro-économie ou de régulateurs de jet auto-régulés. Ces dispositifs permettent d'économiser sur la consommation d'eau chaude.

- Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
- Investissement : € (0-5 000€)

02

16% 

de la consommation énergétique
totale.

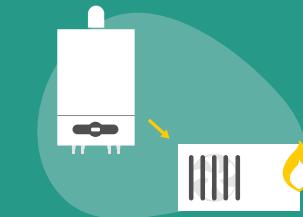
EAU CHAUE SANITAIRE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (2/2)



Installez des mitigeurs thermostatiques pour régler l'eau
directement à la bonne température.



Si vous avez une chaudière à gaz : Installez une pompe
à chaleur en remplacement de votre ancienne
chaudière.

Sources : CNIDEP, EDF

02

16% 

de la consommation énergétique
totale.

EAU CHAUDE
SANITAIRE



AUTRES

ECOGESTES

- Vérifiez régulièrement l'absence de fuites dans le réseau hydraulique.

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Installez des ioniseurs ou un adoucisseur d'eau pour limiter l'entartrage de votre système de production d'eau chaude.
- Raccordez-vous à un réseau de chaleur s'il en existe un à proximité.
- Investissez dans un système de récupération des calories sur l'évacuation des eaux usées pour préchauffer l'eau froide d'ECS.

Sources : Rénov'Occitanie / EDF / ADEME

03

12% 

de la consommation énergétique
totale.

CLIMATISATION



Sources : Obligation du plan de sobriété énergétique /
ADEME / CCI Oise

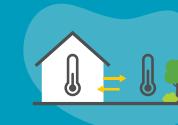


Ne climatisez pas votre local si la température est
inférieure à 26 degrés.



Programmez votre climatiseur en fonction de vos
horaires d'ouverture. Réglez la fonction de programme
horaire sur votre système de climatisation vous
permettra de planifier des ajustements de température
en fonction des plages horaires d'inoccupation.
▶ Economies max : 10% de la consommation des
équipements susmentionnés

PRINCIPAUX ECOGESTES



Optimisez votre température de climatisation.

Adaptez la température de la climatisation par rapport
à la température extérieure, mais aussi à votre type
d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il
est déconseillé de dépasser une différence de
température de plus de 8°C avec l'extérieur.

- ▶ Economies max : 6% de la consommation des
équipements susmentionnés



Dégagez l'espace autour du condenseur de votre
climatisation. Vérifiez qu'il y a un espace suffisant
autour du condenseur de votre climatiseur (partie
généralement visible permettant la ventilation de
l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale.
Une distance d'un mètre est recommandée.

- ▶ Economies max : 20% de la consommation des
équipements susmentionnés

03

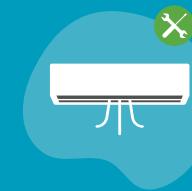
 12% 

de la consommation énergétique totale.

CLIMATISATION



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX



Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.

► Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés



Isolz thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres.



Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur, beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage.

► Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage

Sources : CMA / ADEME
/ POUGET consultants

03

12% 

de la consommation énergétique
totale.

CLIMATISATION



AUTRES

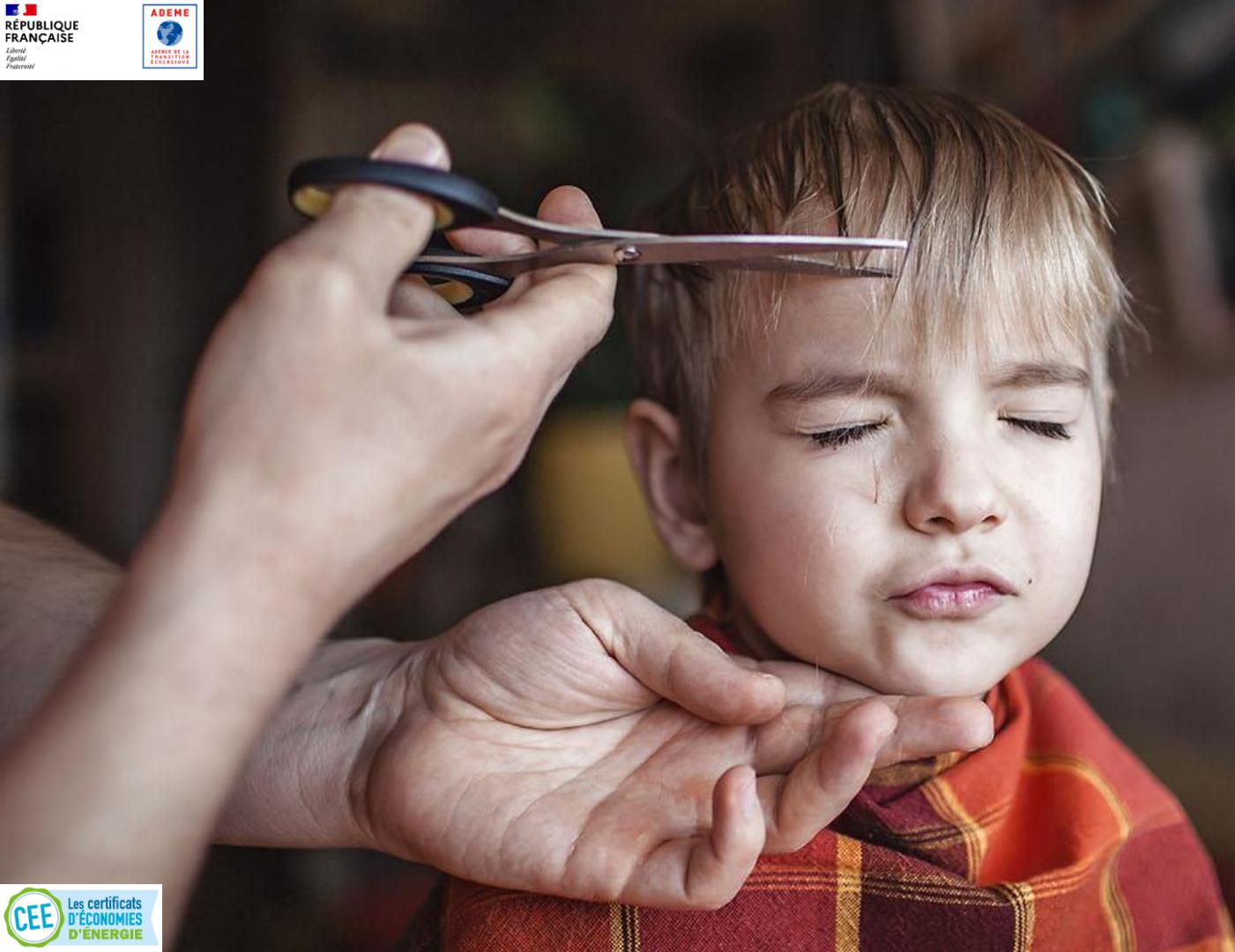
ECOGESTES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de sur ventiler en journée.
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne.

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Installez des brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation
- Si possible, raccordez votre bâtiment à un réseau de froid.

Sources : CMA Occitanie / CMA Bourgogne Franche Comté
ADEME



Pour aller plus loin :
Les tendances de la
filière



QUELQUES CHIFFRES

- Selon une étude reprise par Biblond, **97%** des clients de salons de coiffure estiment que **le développement durable est important**, et près d'une moitié d'entre eux considère qu'il s'agit même d'une priorité.
- **Plus de 50%** des français sont prêts à changer de salon de coiffure pour se rendre dans **un salon engagé ou « vert »**.
- On recense 31 salons de coiffure « bio » sur Moncoiffeurbio.com.

LABELS & NORMES

- La norme internationale **ISO 26 000**, permet de reconnaître la mise en œuvre d'une démarche responsable à travers plusieurs leviers : qualité de vie au travail, prévention de la pollution, gestion des déchets, contribution au développement local etc.
- Le label **« Votre institut responsable pour une beauté durable »**, créé par la CNAIB-SPA permet de reconnaître les professionnels de l'esthétique ayant une démarche responsable.
- « **Mon coiffeur s'engage** » est un label élaboré par l'AFNOR et ECOCERT en 2009. Il incite à réduire les consommations énergétiques, prévient des risques liés à la santé et encourage à utiliser les produits moins chimiques et moins polluants. Aujourd'hui près de 100 salons l'ont obtenus.

PRATIQUES ECO-RESPONSABLES

- Utiliser des produits naturels et/ou labellisés : produits coiffants, soins corporels et produits d'entretien non toxiques, bio ou naturels (ex : COSMEBIO, BDIH, NF Environnement, Ecolabel Européen etc.)
- Réutiliser les bouteilles et flacons : après avoir acheté un produit, les clients peuvent revenir et remplir leur flacon vide en salon ou en institut
- Favoriser l'accès du salon/ de l'institut aux personnes à mobilité réduite
- Utiliser des douchettes pour réduire votre consommation d'eau (et réduire considérablement votre facture)
- Prévoir une bonne aération et ventilation générale pour renouveler l'air et ainsi diminuer la densité des polluants dans les locaux
- Couvrir votre spa avec une couverture thermique et une protection au sol, afin de le rendre jusqu'à 40% plus économique en énergie
- Pour les spas extérieurs, placer votre spa sous un auvent ou près d'un brise-vent



Annexe



Entreprises concernées par la filière.

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z).

- 8690B Laboratoires d'analyses médicales
- 8690C Centres de collecte et banques d'organes
- 8899B Action sociale sans hébergement n.c.a.
- 8810B Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
- 8891A Accueil de jeunes enfants
- 8891B Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
- 8899A Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
- 9609Z Autres services personnels n.c.a.
- 9604Z Entretien corporel
- 9602B Soins de beauté
- 9602A Coiffure

